

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 00828

(54) Dispositif pour découper le fond d'une capsule d'un seul tenant coiffant le goulot d'une bouteille.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 67 B 7/12, 7/16, 7/44.

(22) Date de dépôt 20 janvier 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 29 du 22-7-1983.

(71) Déposant : SOUHART Jacques. — FR.

(72) Invention de : Jacques Souhart.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Bonnet-Thirion et G. Foldés,
95, bd Beaumarchais, 75003 Paris.

La présente invention concerne un outil pour découper le fond d'une capsule d'un seul tenant coiffant le goulot d'une bouteille.

On sait que les bouteilles contenant une boisson de qualité sont obturées d'une part, au moyen d'un bouchon inséré dans le goulot de la bouteille et, d'autre part, au moyen d'une capsule en matière souple et d'un seul tenant, coiffant ledit goulot.

Généralement, lorsqu'une bouteille doit être débouchée en vue de sa consommation, le fond de la capsule est découpé à l'aide d'une lame, puis ôté faisant ainsi apparaître le bouchon qui peut alors être extrait du goulot à l'aide d'un tire-bouchon.

Le demandeur a observé que cette façon de faire n'était pas dénuée d'inconvénients.

En effet, l'utilisation d'une lame, par exemple la lame d'un couteau pour cisailer le fond de la capsule n'est pas pratique en particulier du fait que, ne disposant d'aucun moyen de guidage la découpe est le plus souvent irrégulière, voire dentelée, de sorte qu'une fois le fond de la capsule ôté, la découpe de la capsule n'est pas nette et, partant, la présentation de la bouteille laisse à désirer.

On a bien proposé des dispositifs propres à sectionner une capsule dans sa partie supérieure, lorsque celle-ci coiffe le goulot d'une bouteille.

C'est ainsi que le brevet américain No 2 227 421 déposé le 17 Février 1938, délivré le 7 Juillet 1941, enseigne un outil en forme de cloche avec deux fentes diamétrales s'étendant de l'extrémité inférieure vers la partie supérieure, ladite extrémité inférieure comportant périphériquement une pluralité de dents de coupe orientées radialement vers l'intérieur.

Un tel dispositif voit son utilisation limitée à certains types de goulots, notamment du fait que son embouchure ne peut varier en diamètre que d'une manière réduite. Le dispositif en cause est encombrant ce qui est gênant lorsqu'il est placé dans une poche, et, de plus, étant dépourvu de moyens de guidage axial, son positionnement suivant l'axe du goulot est approximatif.

Dans le brevet américain N° 786 892 déposé le 24 Mars 1904 et délivré le 11 Avril 1905, il s'agit d'un dispositif comportant une poignée dans laquelle sont découpées deux branches diamétralement opposées et élastiquement déformables avec des couteaux rentrant en partie terminale, et un moyen axial de guidage. On retrouve globalement, dans un tel dispositif, des inconvénients sensiblement analogues à ceux mentionnés au sujet du brevet américain N° 2 227 421 en particulier en ce qui concerne l'encombrement et l'utilisation limitée.

La présente invention a pour objet un dispositif pour découper le fond d'une capsule d'un seul tenant coiffant le goulot d'une bouteille, dans lequel les inconvénients mentionnés ci-dessus sont supprimés.

Suivant la présente invention, l'outil pour découper le fond d'une capsule d'un seul tenant coiffant le goulot d'une bouteille, se caractérise en ce qu'il comprend un support à deux branches globalement en V portant l'une et/ou l'autre, une lame dont le bord tranchant s'étend parallèlement à la branche auxquelles elle est associée.

Suivant une forme de réalisation de l'invention, chaque branche du support - qui présente avantageusement un moyen de préhension - comporte une lame coupante s'étendant sensiblement tout au long desdites branches en V, les bords tranchants des dites lames étant parallèles aux branches et l'angle ouvert qu'elles forment entre elles permet une utilisation du dispositif pour des goulots de tailles différentes, tandis que le dit support comporte un moyen de butée axiale, adapté à coopérer avec la face extérieure du fond de la capsule, et définir ainsi la position du dispositif sur le goulot de la bouteille, les lames coupantes étant bien entendu situées à un niveau inférieur par rapport au moyen de butée axiale lorsque le dispositif ^{est} en place sur un goulot.

Suivant une autre forme de réalisation, le support avec ses lames est associé à un décapsuleur à contour fermé connu en soi appelé communément "raquette"; ce sont les branches divergentes d'un tel décapsuleur qui reçoivent le support des lames, tandis que le moyen de butée axiale est constitué avantageusement par la branche transversale terminale d'appui que comportent de tels décapsuleurs.

Le dispositif ainsi réalisé comprenant, en association, un décapsuleur "raquette" et un coupe-capsule peut, bien entendu, être utilisé tel quel à l'aide d'un moyen de préhension; mais il est avantageusement incorporé à un article tel
5 qu'un couteau avec tire-bouchon, ou à un tire-bouchon mécanique, en sorte que l'utilisateur dispose d'un outil qui, sous un encombrement réduit, permet, outre le décapsulage de bouteilles, de découper proprement le fond d'une capsule recouvrant le goulot d'une bouteille par simple rotation et ce à
10 une certaine distance de ce fond, puis, ensuite avec le même outil, d'extraire le bouchon dudit goulot.

On remarquera que le support et les lames coupantes associées étant avantageusement divergentes de part et d'autre d'un axe de symétrie, cette disposition ouvre la possibilité
15 d'utiliser l'outil sur des goulots de diamètres différents.

Suivant encore une autre forme de réalisation, la "raquette" précitée est découpée de manière à constituer deux ailes latérales, qui, après repliage à 90° l'une vers l'autre, forment un support à une lame coupante, l'une des ailes, ou les
20 deux pouvant être munie d'une lame coupante.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre donnée à titre d'exemple en référence aux dessins annexés dans lesquels :

25 la figure 1 est une vue en perspective illustrant une forme de réalisation du dispositif suivant l'invention ;

la figure 2 est une vue analogue à la figure 1, mais dans laquelle le dispositif comporte deux lames coupantes en vis-à-vis, ainsi qu'un moyen de butée axiale;

30 la figure 3 est une vue en coupe transversale selon la ligne III-III de la figure 1, le dispositif étant monté en place sur le goulot d'une bouteille;

la figure 4 illustre également en perspective, une forme de réalisation préférée du dispositif selon l'invention, celui-ci étant associé à un décapsuleur connu en soi appelé communément
35 "raquette" ;

la figure 5 montre en perspective un couteau, avec tire-bouchon et décapsuleur, "raquette", ce dernier étant équipé avec un dispositif selon la présente invention ;

la figure 6 montre en perspective un tire-bouchon mécanique avec un décapsuleur "raquette" équipé avec un dispositif selon l'invention;

5 les figures 7 et 8 montrent l'application du dispositif au sectionnement du fond d'une capsule recouvrant la partie supérieure du goulot d'une bouteille;

la figure 9 montre en perspective une autre forme de réalisation de l'invention.

Suivant la forme de réalisation choisie et représentée
10 aux figures 1 et 2 le dispositif selon l'invention est constitué d'un support globalement en V indiqué dans son ensemble par 10, ayant deux branches 11, 12 divergentes de part et d'autre d'un axe de symétrie médian. L'une des branches, en l'espèce, la branche 11 porte sur la face intérieure une lame coupante
15 13 dont le bord tranchant, linéaire, est parallèle à la branche associée, tandis que l'autre branche 12 porte un moyen de butée axiale formé par une plaquette rentrante 14. La plaquette 14 et la lame précitée 13 sont décalées axialement l'une par rapport à l'autre.

20 A la figure 2 chacune des branches 11, 12, de l'outil est munie d'une lame coupante 13, 13A, et les extrémités libres desdites branches sont réunies par exemple par un pont 15 comportant une protubérance rentrante 16 adaptée à constituer un moyen de butée axiale du dispositif en place sur le goulot d'une
25 bouteille.

On notera que ce moyen de butée axiale pourrait s'étendre plus avant entre les branches, voire être relié à la base du V formant le support.

La mise en place du dispositif sur le goulot G d'une bouteille (figure 3) peut s'effectuer soit radialement à ce goulot,
30 soit de haut en bas, mais de telle façon que les lames 13, 13A, soient amenées au contact de la capsule C, tandis que la butée axiale, en l'occurrence la plaquette 14 ou protubérance 16 soit en appui sur la face extérieure du fond C' de la capsule.

35 Par un mouvement de rotation, soit de la bouteille, soit du dispositif, ou encore les deux à la fois, on comprend que les bords tranchants des lames attaquent tangentiellement la capsule et découpe dans celle-ci une rondelle avec une découpe parfaitement nette, la découpe étant effectuée un peu en des-

sous du fond C' de la capsule C, la ligne de coupe étant déterminée par l'écartement E compris entre les lames et le moyen de butée.

On notera qu'avec un dispositif à deux lames (figures 2 et 3) la rotation ^{sera} de 180°, tandis qu'avec un dispositif à une lame (figure 1) la rotation sera de 360°.

De plus, les bords tranchants des lames étant divergents, ce dispositif ouvre la possibilité de découper des capsules recouvrant des goulots de bouteilles de diamètres différents.

Le support 10 peut également être muni d'un moyen de préhension représenté en traits mixtes et indiqué par 18.

Suivant une autre forme de réalisation du dispositif selon l'invention, le support 10 (figure 4) est associé à un décapsuleur "raquette" usuel 19, comportant une arête de décapsulage 20 formée à la base de deux branches en V, lesquelles sont réunies à leurs extrémités libres par un pont 21 formant un moyen d'appui.

Selon cette forme de réalisation, le support 10 est fixé par ses branches 11, 12, aux branches du décapsuleur, les lames 13, 13A, qu'il porte sont donc divergentes et décalées axialement en hauteur par rapport au moyen d'appui 21.

Dans cette réalisation le moyen d'appui 21 a deux rôles à savoir : former un appui au décapsuleur, ou former un moyen de butée axial au dispositif lorsqu'il est utilisé pour découper un fond de capsule recouvrant le goulot d'une bouteille.

A la figure 7, on voit clairement le dispositif ci-dessus décrit, en place sur le goulot G d'une bouteille, coiffé d'une capsule C d'un seul tenant ; l'appui 21 coopère avec la face extérieure du fond C' de la capsule C, tandis que les lames 13, 13A, situées à un niveau inférieur, par rapport audit fond sont au contact, chacune, par un point, avec la capsule.

Après une rotation de la bouteille et/ou du dispositif on obtient une rondelle R (figure 8) avec une arête de découpe parfaitement nette.

Comme illustré à la figure 5, le support 10 avec ses lames 13, 13A est solidarisé au décapsuleur "raquette" 32 prévu en bout du manche d'un couteau 30 avec tire-bouchon.

A la figure 6 on voit un tire-bouchon mécanique ayant une

tige 35 manoeuvrable axialement par une paire de leviers 36, coopérant avec une crémaillère 37 prévue sur la tige, cette dernière étant en outre pourvue à une extrémité d'un moyen de manoeuvre en rotation formée par un décapsuleur "raquette" 38 auquel est associé un support 10 avec lames 13, 13A, selon la présente invention.

Il convient de noter que le support 10 et le décapsuleur "raquette" 19 pourraient avantageusement être réalisés en matière moulable donnant ainsi un dispositif monobloc, les lames coupantes étant ensuite rapportées sur les faces intérieures des branches du support en V.

Selon encore une autre forme de réalisation illustrée à la figure 9, le décapsuleur raquette 40 est découpé de manière à présenter des ailes latérales 41, 42, (montrées en traits mixtes) qui après repliement à 90° l'une vers l'autre forment un support à des lames coupantes 13, 13A ; on notera qu'une seule aile peut être munie d'une lame coupante, laquelle peut être mise en place avant, ou après repliement de la dite aile.

Bien entendu l'invention n'est pas limitée aux modes d'exécution choisis et représentés, lesquels sont au contraire susceptibles de modifications sans pour autant sortir du cadre de la présente invention.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif pour découper le fond d'une capsule d'un seul tenant coiffant le goulot d'une bouteille, caractérisé en ce qu'il comprend un support (10) à deux branches (11, 12) globalement en V, l'une et/ou l'autre de ces branches portant sur sa face intérieure, une lame (13) ayant une arête tranchante en vis-à-vis de l'autre branche, ladite arête tranchante s'étendant au moins sur une certaine partie de la longueur de la branche à laquelle la lame est associée, et ce, parallèlement à ladite branche.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque branche (11, 12) du support (10) porte sur sa face intérieure une lame (13, 13A) dont les bords tranchants, linéaires, forment un angle ouvert de part et d'autre d'un axe de symétrie.

3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le support (10) comporte un moyen de butée axiale (14, 16, 21) apte à prendre appui sur la face extérieure (C') du fond d'une capsule (C), la ou les lames tranchantes (13, 13A) et le moyen de butée étant décalés axialement.

4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que le moyen de butée est constitué par une protubérance telle qu'une plaquette rentrante (14) solidaire d'une branche.

5. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de butée est constitué par un pont (15) reliant les extrémités des branches (11, 12) du support (10).

6. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le support (10) des lames (13, 13A) est associé à un décapsuleur "raquette" (19, 32, 38) connu en soi, la barre transversale terminale d'appui (21) dudit décapsuleur constituant le moyen de butée.

7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le support (10) et ses lames associées (13, 13A) est solidarisé à un article à usage domestique tel que couteau tire-bouchon (30, 31) comportant un décapsuleur "raquette" (32).

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'ensemble constitué par

le support (10) avec ses lames tranchantes (13,13A) est associé à un décapsuleur "raquette" (38) formant la partie terminale d'un tire-bouchon mécanique.

5 9. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le décapsuleur "raquette" est découpé de manière à présenter deux ailes latérales (41, 42) destinées à être repliées l'une vers l'autre à 90°, et à constituer le support de lames tranchantes (13,13A).

